



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**

**FACULTÉ DES SCIENCES
ÉCONOMIQUES ET SOCIALES**

Profils de plagieurs

Rapport d'analyse N° 3

Michelle Bergadaà

N° 2011-010

Novembre 2011

Avant propos

Depuis une dizaine d'années, nous avons reçu de nombreuses demandes de conseil et d'accompagnement concernant des cas de plagiat, comme responsable du séminaire interfacultaire « Carrière académique et projet de vie » à l'Université de Genève, puis au travers du site « Responsable ». Celles-ci proviennent de toutes les disciplines, et de toutes les strates hiérarchiques de la profession.

Nous avons ainsi analysé de multiples cas, enregistré l'histoire de plagiés ainsi que de plagieurs, car ces derniers n'ont pas manqué de communiquer avec nous. Précisons que nous avons choisi d'opter pour le terme de « plagieur », et non celui littéraire de « plagiaire », afin de considérer le processus intrinsèque de l'acteur, et non le caractère passif de l'acte posé.

Un premier travail d'analyse¹ réalisé sur base d'entretiens auprès d'étudiants nous avait permis de proposer un modèle explorant quatre profils principaux de plagieurs selon leur positionnement quant aux valeurs et aux normes de notre profession.

Au fil des cas, nous avons retrouvé, à très peu de variantes près, ces profils chez les chercheurs, doctorants ou professeurs impliqués à divers titres dans des problèmes de plagiat. La raison en est que les attitudes, les leviers et les freins de la motivation sont exactement les mêmes s'agissant du « monde » académique.

Ce document analyse quatre profils de plagieurs, leurs raisons et les conséquences quant à notre vie communautaire. Nous les illustrons de cas significatifs montrant comment la communauté a réagi face à la découverte de leurs plagiats.

Nous décrivons ces quatre principaux profils de plagieurs que nous avons qualifiés de :

- « Plagieur-manipulateur » - Chapitre 1 (avril 2011)
- « Plagieur- bricoleur » - Chapitre 2 (juin 2011)
- « Plagieur- tricheur » - Chapitre 3 (novembre 2011)
- « Plagieur- fraudeur » - Chapitre 4 (janvier 2012)

¹ Bergadaà M. (2006), Du plagiat à la normalité, Université de Genève.
<http://responsable.unige.ch/index.php?main=b-23-0>

Partie III – Le tricheur

2.1 Introduction

Le « plagieur-tricheur » est le plus commun de l'espèce des plagieurs. Il vit en groupe, toujours entouré de fidèles compagnons et étudiants. Sa vertu principale est la solidarité, son rôle est de maintenir les petits rites sympathiques qui permette à son groupe d'affiliation de durer : ces rites servent d'ailleurs de ligne de démarcation entre ceux qui font légitimement partie de sa communauté et ceux qui restent dans le flou de la société en général².

Tout au contraire des « plagieurs-bricoleurs »³ qui sont des indépendants d'esprit et d'action, et qui occupent souvent des postes de responsabilité, le « plagieur-tricheur » a d'abord l'esprit d'équipe. Las, en ce début de siècle, le construit de communauté est devenu tout autant fuyant que celui de société. Il n'y a pas une communauté académique, mais un grand nombre de micro-communautés qui construisent leurs propres référents.

Le « plagieur-tricheur » a un point commun avec le « plagieur-manipulateur »⁴ : il respecte les normes de son microcosme et il est apprécié de ses membres. Il débute généralement sa carrière en excellent porte-serviettes de son directeur de thèse ou autre mandarin local. On les retrouve ensuite organisateurs de journées de recherches, de manifestations variées, membres actifs de bureaux d'associations scientifiques. Ils sont dotés d'une moralité classique et, lors de situations conflictuelles, ils donnent des réponses beaucoup plus stables que les « plagieurs-manipulateurs » dont nous avons indiqué l'amoralité. Et, contrairement aux « plagieurs-bricoleurs » indépendants des normes en usage, eux en adorent les principes. Si les « plagieurs-bricoleurs » nous confrontent à un acte déviant ponctuel, brutal et sans ambiguïté, les « plagieurs-tricheurs » s'illustrent par de banales conduites déviantes : celles en usage dans leur clan. Un premier rite initiatique en est souvent le suivant : certains labos ont l'habitude d'ajouter à une publication le nom d'un collaborateur sympathique, même s'il n'a en rien contribué à la recherche et à sa rédaction. Dès lors, ce collaborateur est lié par le rituel Maussien du « don » car, c'est un fait, les petits cadeaux entretiennent l'amitié. Peut-on être réfractaire à ce type de pratiques incorrectes ? Nous fournirons en conclusion quelques pistes.

Les « plagieurs-tricheurs », parce qu'ils occupent de nombreuses fonctions dans les back-offices du système académique, voient leur conduite déviante avoir de nombreuses ramifications dans leurs disciplines, associations ou établissements. Cette complexité est telle que nombreux sont ceux qui finissent par se demander si cela vaut la peine de lutter contre leurs pratiques. Comment peut-on s'interroger ainsi ? En fait, il n'y a qu'une question à se poser, la suivante. En cas de faute avérée risquant de mettre en péril un fragile équilibre académique, à choisir entre sauver un système (i.e. le vôtre) ou sauver un individu (i.e. le plagié) que décidez-vous ? Qu'exige votre morale intime ? Quelle est la nature de votre « humanisme » ? Essayons ensemble de répondre dans ce chapitre.

² Cf. les propositions de Bourdieu (1982).

³ Analysés au chapitre 2 (http://responsable.unige.ch/Documents/Analye1_bricoleur.pdf)

⁴ Analysés au chapitre 1 (http://responsable.unige.ch/Documents/Analye1_manipulateur.pdf)

2. 2 Leur histoire

L'histoire des « plagieurs-tricheurs » commence lorsqu'ils débute un doctorat dans un labo spécifique. Alors qu'ils croient entrer dans la société académique, ils ne se trouvent que dans une de ses micro-communautés. Ils vont observer les comportements du leader charismatique et en apprendre les codes de communication. La rencontre au bureau de son directeur de thèse, la présentation de ses premières recherches devant ses coreligionnaires, l'apprentissage des histoires et des mythes qui se transmettent entre doctorants renforcent la culture commune. L'organisation de ces labos est assez semblable à celle des ateliers d'artisans d'art du XIXe siècle, dont les communautés d'enracinement fondaient la solidarité entre membres partageant le même patient apprentissage. Mais la révolution Web est arrivée, ainsi que la mondialisation de la production académique et l'exigence de productivité. Dès lors, ces communautés d'enracinement se transformèrent en communauté de destin : l'idéal commun n'est plus de faire de la belle recherche, mais de tenir un certain rythme de production. S'entraider, mettre en place des processus, tels que les présentations à des conférences nationales ou internationales, être bien évalué dans les classements de labos ou d'établissements devient la norme. Au moment où cette norme de compétitivité est acquise et où, parallèlement, l'idéal commun devient la recherche du pouvoir, le « plagieur-tricheur » potentiel va dérapier.

Le « plagieur-tricheur » ne choisit pas ses déviances. Il a généralement une bonne moralité de base. Dans la vie quotidienne, ses valeurs ne posent aucun problème et c'est généralement un bon camarade. Coupable, certes quand il plagie. Mais est-il seul responsable ? Nous avons longuement écouté certains de ces « plagieurs-tricheurs » en début de carrière et nous avons été étonnés du faible encadrement dont ils avaient bénéficié durant leurs années d'apprentissage. Le leader charismatique qui les dirigeait dans leur premières années de thèse était au mieux un de ces très nombreux directeurs de labo négligents, au pire lui-même un coupable de déviances déontologiques. S'ils avaient été immergés dans un autre labo, dans une micro-communauté dont l'idéal est encore la belle recherche ou la belle publication, ils auraient certainement agi différemment, puisqu'ils sont disciplinés.

Commençons par la revue de littérature, première étape d'un travail de doctorat. Lorsque l'on apprend à rédiger une thèse ou un article, on débute en campant le champ de littérature que l'on mobilise. Mais pourquoi relire les articles que tout le monde cite ? Le « plagieur-tricheur » a bien observé qu'il était possible de proposer une idée, d'ouvrir des parenthèses, d'y placer trois ou quatre auteurs et de refermer la parenthèse. Donc, il lui est naturel d'aller sur Google Scholar, d'entrer les mots clés et de vérifier en lisant les résumés d'articles qu'il peut en citer les auteurs. Si le but est de produire une « pièce de papier », à quoi sert de revenir aux sources et de lire les auteurs originaux ? Il suffit de prendre quelques références citées dans les articles survolés. Mais, dès lors, si ce n'est pas nécessaire de lire par soi-même les auteurs de base, pourquoi refaire des revues de littérature déjà réalisées par d'autres et disponibles au fichier des thèses ? Autant faire un « copier-collé » de celles existant déjà dans une thèse au sujet similaire. Ce sera le premier « copié-collé » d'une longue série, habitude simplement freinée par la crainte éventuelle de ternir leur image. Un autre exemple que nous devons traiter régulièrement est celui de l'autoplgiat mal reconnu en Europe et qui exaspère les Nord-Américains. Ainsi, deux jeunes auteurs avaient cru normal de traduire un de leurs articles publié dans une revue française et de le soumettre à une revue américaine comme original. « On » leur avait appris que le but était de procurer, ce faisant, le maximum

d'audience à leurs travaux. L'un des auteurs, nouvellement en poste au Québec se fait tancer pour cette triche et l'on exigea qu'il retire l'article de la revue américaine. Ils nous ont assuré que personne ne leur avait dit que la pratique était interdite au plan légal, l'article « appartenant » à la revue où ils l'avaient publié initialement. Ils avaient cru intelligent d'user de cette pratique qui permet de multiplier les lignes de son curriculum vitae à moindre coût. Personne ne leur avait expliqué qu'il eut suffi qu'ils demandent l'autorisation de la première revue et, en cas d'accord, d'écrire explicitement en première page de leur soumission en anglais que « *Cet article s'inspire largement de ... publié dans la revue... de nombreux passages en sont repris* »⁵.

Le jour où le « plagieur-tricheur » quitte son labo d'origine pour en gagner un autre, c'est souvent sur recommandation du leader charismatique de son unité origine. Ainsi se tissent de nouveaux liens. La solidarité entre chercheurs ayant partagé la même manne se manifesterait sans équivoque face au danger d'une accusation de plagiat. Ainsi, lorsqu'un plagiat important leur est reproché, ils jurent qu'ils sont parfaitement honnêtes, que l'accusation n'est qu'un prétexte de concurrents jaloux d'eux ou de leurs mentors. Ces derniers, d'ailleurs, les soutiennent dans l'adversité. Nous avons étudié des dizaines de cas de « plagieurs-tricheurs » pris en flagrant délit. Accompagnant la victime dans sa procédure, nous avons reçu invariablement des lettres de menaces de mandarins protégeant leur poulain. Toutes commençaient par « *Madame, je m'insurge de (ou m'oppose à) votre intervention...* ». Ainsi, nous ne sommes plus « *Chère Collègue* », nous ne sommes plus leur « *pair* », nous sommes exclue de leur « communauté » et nous devrions craindre d'être abandonnée⁶. Ce rituel de prise d'armes entre « mandarins » est d'autant plus symbolique qu'il s'agit parfois de collègues que nous tutoyons depuis trente ans. Ce rituel devient explicite quand le défenseur du « plagieur-tricheur » place en copie de son courriel dix à vingt autres collègues. En langage académique non codé cela signifie, pour leur gouverne : « *Choisissez votre clan* ». Notre réponse « à tous » calme en général le jeu, surtout si elle est accompagnée d'une autre réponse « personnelle et confidentielle » rédigée en ces termes : « *Cher collègue, je m'étonne de ta détermination à défendre ce cas de plagiat avéré, mais j'y vois le signe de ta sincérité et de ta fidélité en amitié...* ».

2. 3 Ce qu'ils en disent

On l'a bien compris, ce n'est pas tant le « plagieur-tricheur » qui nous agace que le fait que ses actes déclenchent invariablement des cataclysmes politiques et des guerres intestines totalement contraires à l'esprit de sérénité qu'appelle la recherche. Mais le destin des « plagieurs-copieurs » nous ennuie également, car, alors même qu'ils débutent une carrière de chercheurs qui devrait s'exercer dans la liberté de pensée et d'action, ils se trouvent pris en tenaille dans de compliqués construits d'altérité et de dette⁷. Cette dette contractée *a priori* les conduit à se revendiquer de la même Ecole de pensée ou de la même histoire communautaire que des chercheurs respectés. Ils ont besoin de ne pas douter, ils veulent y croire ; d'autant plus que leur équilibre de chercheur est fragile. Or, professeur-chercheur a deux vies. La première consiste à chercher et à publier. C'est son

⁵ Bien sûr, dans ce cas, la publication par le second journal est rarement acceptée.

⁶ Puisque leur logique est clanique, la pire sanction, selon eux, est l'exclusion.

⁷ Lire à ce propos Lénéel P. (2010), Contribution à une conception ouverte de la communauté : l'apport des travaux de Roberto Esposito, *Faire communauté en société, dynamique des appartenances collectives*, Presses Universitaires de Rennes, 63-74.

métier. Si, pour publier, le « plagieur-tricheur » ne peut se fier à ses propres travaux, à sa propre créativité et à un savoir-faire séculaire d'artisan d'art de la recherche, il usera du « copier-collé » d'idées ou de textes d'autres chercheurs afin de mieux consacrer son énergie à la participation au roman virtuel que sa communauté souhaite raconter. Car la deuxième vie du professeur-chercheur consiste à vivre un roman épique dont les règles d'écriture sont rigoureusement connues.

Nous avons fréquenté plusieurs communautés scientifiques puisque nos travaux nous ont conduits à une certaine interdisciplinarité. Nous avons rarement entendu parler le « plagieur-tricheur » et ses comparses d'autre chose que de jeux politiques, de pouvoir, d'élections et autres manifestations⁸. Le mode opératoire de leurs discours respecte toutes les règles de l'écriture du roman dont ils sont les héros. Ils raconteront ainsi : a) La situation initiale paisible dans laquelle ils se trouvaient ; b) Quand un élément perturbateur, un collègue qui ne partageait pas leurs rites et perspectives politiques est arrivé et les a traité - ou a traité un de leurs protégés - de « plagieur ! » ; c) Ils ont alors été *obligés* de réagir, de s'adjoindre des adjuvants alliés, et de se doter de moyens de résolution de leurs problèmes ; d) Il s'ensuit fatalement une série plus ou moins longue d'épreuves au cours desquelles ils sont confrontés à des personnes qui ne les suivent pas dans leurs pratiques, mais, où, heureusement ils ont des alliés ; e) Ils ont alors recours à des moyens formels (ex. nominations à des commissions, directions de comités scientifiques, élections au Conseil National des Universités...) qui leur permettent d'occuper des forteresses où ils sont à l'abri du danger ; f) Cependant, ces moyens se coordonnent plus ou moins heureusement et il n'est pas rare qu'ils soient trahis par leurs alliés que le plagiat viendrait à trop éclabousser. Ce schéma romanesque est bien sûr identique pour leurs mentors. Or, comme dans une communauté donnée tout le monde se connaît, il est assez aisé de reconstituer les romans des uns et des autres et de parcourir, en lecteur rapide, toute la collection. Toutes les communautés scientifiques fonctionnant sur les mêmes principes, il est également facile de procéder par analogie.

2.4 Quelques exemples significatifs

Les trois cas⁹ de « plagieurs-copieurs » que nous exposons ci-après illustrent la difficulté d'évaluation des risques de traitements par les témoins. En tant que tels, ces cas sont parmi les plus graves que nous avons eus à analyser, non par les actes, mais par leurs ramifications. Nous n'avons pas une bien grande sympathie pour ces « plagieurs-tricheurs », bons élèves d'un système qui se satisfait parfaitement de leurs défauts et qui souvent se réorganise autour de leurs fautes. Et pourtant, nous en sommes persuadés : placés dans un autre contexte, sur un terrain éthique propre et sain, ils n'auraient peut-être jamais commis de fautes flagrantes.

Commençons par ce cas emblématique, que nous n'avons pas traité directement, mais que nous ne pouvons passer sous silence. Henriette découvre le plagiat de sa thèse soutenue 6 ans avant. Elle porte plainte contre Mathieu qui a utilisé son manuscrit pour soutenir deux thèses dans deux disciplines différentes et dans deux universités distinctes. Huit ans plus tard, suite à la condamnation définitive de son plagieur à deux ans d'emprisonnement avec sursis et 20.000 euros de dommages et intérêts, leurs deux universités où ces thèses ont été soutenues décident

⁸ Les repas de gala d'associations et les déjeuners avant les soutenances de thèse sont de bons contextes d'observation.

⁹ Bien entendu les noms des acteurs sont ici fictifs afin de protéger leur identité et celle de leurs proches.

enfin de les annuler. Pourquoi huit ans se sont écoulés entre la première expertise et ces décisions ? Enquêter, puis annuler ces deux thèses revient à mettre en cause la responsabilité des directeurs de ces thèses et des présidents de jury qui n'ont pas sourcillé de voir ces travaux d'un même auteur réalisés, l'un en un an et l'autre en cinq mois. S'ils les avaient lus, ou même survolés, sans doute auraient-ils vu les copiés-collés poussifs dont ils étaient composés. Ajoutons un peu de sel à ce roman : le directeur de l'une de ces thèses dirige un institut d'éthique et le président du jury a écrit un ouvrage sur la déontologie. Nous compatissons au fait qu'ils se soient sentis un peu ridicules, mais les dédaignons quelque peu de n'avoir pas été les premiers à s'insurger et à réclamer l'annulation de ladite thèse. Lorsque nous avons rencontré Henriette, presque dix ans après les faits, nous avons vu les larmes dans ses yeux et nous avons dû nous interposer face à un journaliste qui souhaitait l'interroger et la filmer comme témoin. Elle nous en a remercié souhaitant avant tout « protéger sa famille ». Pourquoi cette souffrance encore palpable ? En fait, dès qu'elle eut dénoncé le plagiat, Henriette a reçu des messages de professeurs haut placés, supporters du plagieur, dans lesquels on lui demandait de se calmer. Ces lettres pernicieuses tendaient à suggérer que, comme elle avait travaillé avec son plagieur, ce pouvait fort bien être elle la voleuse et que son opiniâtreté était la preuve de problèmes de personnalité. Il faut une belle constance pour se sentir abandonné et persister à vouloir faire éclater la vérité. Car les « plageurs-copieurs » sont toujours protégés par des acteurs qui tentent de déformer les faits pour raconter une autre histoire. En lisant avec attention le texte qui raconte ces péripéties publiées par mediapart.fr¹⁰, nous voyons que tout au long de cette chaîne, on a essayé de faire taire Henriette. L'éditeur de la thèse plagiée inclus, pris aux rets de la solidarité clanique.

Un autre exemple, nettement moins lourd en terme de faute, mais similaire en terme de comportement communautaire est celui de Nadine. Elle est une jeune femme travailleuse et motivée lorsqu'elle commence son doctorat avec Jules. Elle est rapidement appréciée pour son caractère discipliné, Jules lui propose de réaliser les analyses de données sous sa conduite pour un de ses articles. Comme elle exécute très convenablement ses instructions, Jules inscrit son nom comme coauteur sur un article de rang B. Le même scénario se reproduit avec Jean-Jacques, chercheur senior du même labo. Ainsi, alors qu'elle n'est pas encore docteur, Nadine a, à son actif, deux articles dans des revues cotées avec des professeurs seniors. Logiquement, on lui conseille de publier avec une personne de son niveau pour faire bonne mesure. Nadine propose alors à Claudine de travailler sur le sujet de cette dernière et de produire ensemble une recherche. Un article cosigné en conférence est rapidement publié. Puis, suite à une dispute avec Jules son directeur de thèse, Nadine se sent abandonnée de sa micro-communauté. Les membres du bureau de l'association scientifique dont elle relève, en froid avec Jules, deviennent son nouveau clan d'accueil. Ses nouveaux mentors la protégeant, six mois, plus tard un article conforme à plus de 70% à l'article de conférence publié avec Claudine est publié dans la revue de l'association (où le délai normal de publication est deux à trois ans après trois à quatre révisions en double aveugle). Cet article permet à Nadine d'obtenir ensuite l'agrégation des universités, puisqu'il ne mentionne qu'un nom d'auteur : le sien. L'article ne comporte, par ailleurs, aucune référence au travail antérieur publié avec Claudine. Lorsque Claudine nous informa de ce plagiat de l'article original auquel elle avait très largement contribué, nous en avons informé le « clan associatif » de Nadine. Bien entendu, une enquête fut conduite. L'ancien directeur de recherche de Claudine émit alors un avis assez neutre, comme lequel il s'agissait d'une dispute entre coauteurs. Or, si deux noms d'auteurs avaient figuré sur cette publication, Nadine n'aurait sans doute pas été reçue au

¹⁰ Pour en savoir plus sur ce cas : Quand des universitaires protègent un plagiaire, par Louise Fessard, article publié le lundi 10 octobre 2011.

concours d'agrégation (3 articles en coauteurs ne suffisent pas dans sa discipline). Ou alors elle aurait été bien plus mal classée. Dès lors qu'auraient pensé tous ceux qui étaient injustement classés après elle et qui avaient dû accepter des postes lointains ? Il fallait donc que toutes les instances impliquées étouffent l'affaire au plus vite. Il fallait protéger le nouveau clan de Nadine, soit le comité central de l'association scientifique où on l'avait faite rapidement entrer, le concours d'agrégation où elle avait été admise sur foi d'un article usurpé à 50%, le journal scientifique qui aurait du publier un correctif et des excuses aux lecteurs comme il est d'usage en pareil cas. Claudine n'avait ainsi aucune chance de faire respecter sa contribution et, son ancien directeur de recherche avait « peut-être » raison de l'avoir si mollement défendue. Or, nous sommes à peu près convaincus que si Nadine avait été jeune étudiante dans un autre labo sous la conduite d'un mentor maintenant une distance respectueuse et propice à l'enracinement d'une solide éthique du métier, peut-être n'aurait-elle pas commis cette faute et aurait-elle publié des recherches honorables. Les années ont passé. Sauf erreur de notre part, Nadine n'a plus publié d'article dans une revue P to P seule avec d'autres collègues. Elle n'a jamais quitté non plus son clan d'accueil associatif protecteur, ni... commis d'autres fautes d'éthique.

Le troisième cas de cohésion clanique que nous rencontrons fréquemment est celui de l'utilisation de travaux non clairement identifiés comme « académiques ». Il n'est pas surprenant de voir comment les cabinets de conseil n'hésitent pas à copier des textes académiques et à s'en servir dans leurs affaires. Ceci est logique : dans les entreprises privées, la performance se mesure à l'aune de la rapidité et de l'économie. Qu'est-ce qui répondrait mieux à cette injonction que de copier-coller des parties ou la totalité de textes académiques pour les publier sous l'égide de l'entreprise ? D'autre part, les Fonds Nationaux de Recherche reçoivent souvent des demandes de subsides qui sont des copiés-collés de demandes émanant d'autres labos ou qui empruntent de larges parties à des écrits d'entreprises privées. « *Quoi ? C'est interdit ?* » - nous demande-t-on - « *Mais ce n'est qu'une demande de subside !* » Il ne semble pas clair à certains que faire passer pour sienne la démarche intellectuelle d'un autre est effectivement une fraude... Dans le même mélange de genre, nous avons eu à accompagner un cas troublant. Armand est embauché par un laboratoire de recherche universitaire pour réaliser une série d'analyses. Il réalise de fastidieux relevés scientifiques sur plusieurs terrains, mais avec la même méthode, puis il rédige un long rapport. Son nom figure en troisième place des auteurs de cette publication interne à l'université et diffusée comme telle. Puis, ce rapport se transforme en une série d'articles (un par terrain d'investigation), et Armand découvre avec consternation que son nom a disparu, même des remerciements. Il s'en plaint auprès de Philippe, le directeur du laboratoire, lequel répond qu'il a été payé et que le fait d'inscrire son nom sur le rapport interne est déjà une gentillesse de sa part. Armand demande à un avocat de faire valoir ses droits et l'affaire s'enlise pendant des mois. Sur les conseils d'un ami, il nous contacte et nous lui conseillons de dire à Philippe que nous allons demander l'arbitrage du comité d'intégrité scientifique de son université¹¹. Dès le lendemain Armand reçoit un courriel d'excuse de Philippe lui garantissant que son nom figurerait bien sur toute les publications issues du rapport initial. Que s'est-il passé ? Philippe a une bonne moralité, la preuve en est le mot d'excuse pour avoir blessé Armand. Mais, il avait agi en ayant oublié les fondamentaux en matière d'éthique et en reproduisant des conduites apprises. Conclure par cette note optimiste nous permet d'espérer qu'un rappel ferme des

¹¹ Henriette avait également tenté cette voie, mais les universités où les deux thèses de son plagieur avaient été soutenues n'étaient absolument pas dotées de ce type de structure d'arbitrage. Seul un conseil disciplinaire traitant de toutes sortes d'affaires existait.

termes de la déontologie devrait souvent suffire à éviter bien des écarts à l'intégrité scientifique.

2. 4 Discussion

Les cas que nous avons évoqués dans ce chapitre relèvent de la même dynamique communautaire. Ils nous montrent comment il est facile de glisser vers le plagiat ou dans la complicité du plagiat, si on n'est pas doté d'une très solide indépendance d'esprit.

Nous insisterons encore pour conclure, sur ce moment crucial de la formation doctorale, quand va se former l'identité du chercheur. Il aura d'autant plus besoin de modèles forts et de rappels systématiques à nos valeurs scientifiques, que ces années ont celles déstabilisantes d'une rupture intellectuelle et de choix de vie. Consacrer trois ou quatre ans à un doctorat à devenir chercheur ne s'improvise pas. Le laboratoire - la micro-communauté à laquelle le doctorant est rattaché - a tant un rôle d'enracinement des premières valeurs, que de protection envers un territoire extérieur inquiétant. Cette logique de protection va générer solidarité et conformité. Cette culture n'est jamais choisie, elle est imposée par le leader qui dirige le labo ou le groupe de recherche. Certes, les « plagieurs-tricheurs » potentiels n'auront jamais en eux cette indépendance d'esprit, cette force qui les aurait conduits à résister et à imposer leur propre sens de l'éthique dans un environnement trouble. Cependant, ils sont disciplinés et ont une assez bonne mentalité. Ils ne révolutionneront pas leurs disciplines, mais pourraient faire du travail convenable à condition que l'on arrive à effectuer un (re)dressage suffisant pour leur faire acquérir les valeurs d'une intégrité académique atemporelle et, somme toute, universelle. Certaines associations scientifiques, qui ont su garder leur mission d'origine, servent cette cause. Hélas, ces associations nécessitent beaucoup de bénévoles, et elles risquent de tomber rapidement aux mains de personnes qui cherchent seulement la protection communautaire, et non la stimulation d'une communauté de destin dédiée à la création et à la diffusion de savoir. Il n'est dès lors pas rare de voir les bureaux de nos associations scientifiques s'éloigner de leur centre de gravité historique - la publication - et l'ensemble de leurs membres. Ce risque est identique avec les Aéroclubs, Centres d'équitation, Comités de Communes ou ONG (régies par la loi 1901 en France) que nous avons observés. C'est un grand classique de la vie communautaire.

Inversement, que faire quand on a cette solide éthique personnelle - cette indépendance de pensée qui est la marque première d'un bon chercheur - et que l'on se trouve placé dans une micro-communauté dont les valeurs et les normes ne nous correspondent pas ? Peut-on survivre dans un labo qui ne respecte pas nos règles d'éthique ? Un exemple récent nous a été fourni par Marie et Jonathan, étudiants dans un labo de psychologie. Ils sont étonnés de voir les exigences de Romain, leur directeur, augmenter de mois en mois. L'assistante Marie-Christine qui devait les aider est très souvent inaccessible, prise par ses propres recherches de doctorat. Un jour, Marie et Jonathan s'aperçoivent que Marie-Christine et Romain ont publié des conférences et des articles avec leurs données et leurs écrits sans les mentionner. Ils demandent à Romain les règles du jeu académique en la matière. Celui-ci inverse astucieusement la question : « *Montrez-moi les articles de loi qui m'interdisent de prendre vos données et vos écrits tant que vous n'êtes pas diplômés.* » Que devons-nous faire quand on nous demande conseil dans de tels cas ? Chacun réagit certainement en fonction de sa

sensibilité et au mieux des intérêts de jeunes chercheurs en position de faiblesse. Pour notre part nous questionnons toujours le plaignant pour déterminer ce qui est le plus affecté de son « éthique plurielle »¹² par la situation. Nos réponses sont alors marquées au coin du pragmatisme¹³ :

- S'agit-il d'une blessure morale ? La morale ne découle pas d'une loi externe imposée à l'individu ; elle est intrinsèquement liée à sa conviction profonde. Si un jeune chercheur se sent affecté dans ses principes moraux, nous lui conseillons pragmatiquement de n'en pas parler et de fuir le plus loin, et le plus rapidement possible, de ceux qui l'affectent. En effet, s'il est atteint dans sa morale, il l'est dans sa liberté individuelle et, sans liberté, pas de chercheur.
- S'agit-il d'une blessure d'ordre déontologique ? La déontologie n'existe que dans l'exercice d'une profession donnée. Si le plaignant ne pense plus pouvoir exercer son « métier » de doctorant ou de jeune chercheur comme il le souhaite, nous lui conseillons de refuser calmement, de poursuivre la collaboration en prétextant beaucoup de travail et, éventuellement des engagements familiaux.
- S'agit-il d'une blessure d'ordre éthique ? L'éthique, réflexion théorique, est aussi un instrument politique qui permet à un directeur de labo, d'association ou d'établissement de permettre à ses collaborateurs d'accéder à une vie heureuse dans le cadre de normes reflétant des valeurs communes. Si c'est l'éthique du plaignant qui est affectée, et qu'il s'en rend malheureux, nous lui conseillons de s'en ouvrir à une personne fiable (et haut placée), car de petites fautes d'éthique cachent souvent des problèmes de valeurs qui le dépasseraient.
- Si c'est son sens de la responsabilité envers l'avenir académique en danger, qui est affecté, nous lui répondons rapidement : « Passe ton doctorat d'abord ». Puis, nous le rassurons sur le fait qu'il aura toute une longue carrière à mettre au service des générations futures.

Le plagiat académique n'est pas une faute de parcours. Ce n'est pas le fait de quelques individus isolés. Le plagiat est un concept qui nous conduit à reconsidérer nos construits : valeurs, normes, communauté, identité, société, associations, dispositifs de médiation, productivité de la recherche, morale, déontologie, éthique... Responsabilité, enfin.

Genève, 16 novembre 2011

¹² Cf. par exemple : Ricoeur P. (1990), *Soi-même comme un autre*, Paris, Seuil.

¹³ Evolution de l'épistémè économique et sociale : proposition d'un cadre de morale, de déontologie, d'éthique et de responsabilité. Bergadaà M., RAM, 2004, 19,1, 55-72.